

Uni qui, jusqu'ici, a le plus généreusement contribué au rétablissement de ces malheureux des camps de personnes déplacées.

M. COLDWELL: J'allais formuler la même observation. Le Canada a fait beaucoup en comparaison de tous les autres pays, la Grande-Bretagne exceptée. L'argent que nous avons versé à l'OIR est de l'argent bien placé, tant du point de vue du Canada que de celui des réfugiés eux-mêmes. Je ne possède pas le chiffre officiel à l'égard du nombre de personnes transportées au Canada, mais j'ai lu quelque part qu'il s'agit de 10,000 personnes, compte non tenu des soldats polonais. Quelqu'un dit que c'est plus de 10,000. Quand ce ne serait que 10,000 personnes, les frais de transport d'un aussi grand nombre de gens doivent représenter une bonne partie des sommes que nous avons déjà votées.

Il est incontestable que nous avons des obligations envers ces personnes qui habitent les camps de déportés et qui partagent nos points de vue démocratiques—j'emploie le pluriel à dessein,—et que nous devons faire tout ce que pouvons pour soulager leurs souffrances. Je sais que le nombre de ces personnes a quelque peu diminué, mais je souhaite que la définition de "personne déplacée" qu'on donnait en 1946 devienne plus large. Il faut songer aussi aux personnes qui fuient aujourd'hui la Tchécoslovaquie et les autres pays qui sont tombés sous une domination autoritaire ou dictatoriale.

Mais si j'ai pris la parole c'est surtout pour rappeler qu'il y a dans ces camps un grand nombre de personnes désirables que nous négligeons. J'en suis convaincu depuis l'époque où j'assistais à l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies, à l'automne de 1946. Je songe aux habitants des pays baltes: Lithuaniens, Lettons et Esthoniens, qu'on a d'abord regardés d'un mauvais œil. Parce que leurs pays étaient tombés sous la domination allemande, bon nombre de personnes les tenaient pour suspects. Mais il s'en trouve beaucoup qui sont désirables et dont le degré d'instruction est supérieur à celui des personnes que nous laissons généralement entrer chez nous. J'ai appris de quelques-unes de ces personnes qu'on semble enclin à écarter ceux des réfugiés qui ont de l'instruction et à choisir ceux qui pourraient servir comme domestiques au Canada. J'ai remis l'autre jour au ministre une coupure que m'avaient envoyée des amis. Il y était dit qu'une des jeunes filles récemment arrivées avait déclaré qu'elle avait dû simuler la stupidité pour être acceptée. J'ignore si cela est vrai, mais j'ai entendu dire que des cas semblables s'étaient déjà produits. On

m'a dit que les jeunes filles instruites avaient de la difficulté à se faire accepter par nos autorités, qui semblaient croire qu'elles ne s'adaptent pas aux emplois qu'on jugeait opportun de leur procurer.

J'espère que nous reconnaitrons tous qu'il s'agit en l'occurrence d'un principe humanitaire plutôt que d'une simple question d'immigration. Dans le passé, l'idée dont se sont inspirés les pays démocratiques a certainement été de donner asile aux gens qui, ne voulant pas vivre sous les régimes établis dans plusieurs pays d'Europe, se sont enfuis. J'ose croire que le Canada suivra cette tradition et qu'il accueillera les hommes et les femmes qui ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine parce qu'ils ont foi en la démocratie et en la liberté. Je déplore l'accusation qu'on a lancée contre moi-même et d'autres membres de notre groupe en disant que notre dessein était autre que celui d'assurer le règne de la démocratie. C'est une atteinte à la réputation des partis politiques de Norvège, de Suède, du Danemark et du Royaume-Uni, qui préconisent la même doctrine que nous.

Notre groupe a à cœur de propager l'idéal humanitaire qu'incarne l'Organisation internationale des réfugiés. Il en va de même des partis libéral et conservateur et j'espère qu'en agissant de concert nous pourrions donner refuge à ces gens en cette heure de détresse. Je suis sûr que nous retirerons les mêmes avantages que ceux qu'a récoltés la Grande-Bretagne qui, à l'occasion, a accepté des immigrants du continent européen et a profité de leurs qualités exceptionnelles. Ne permettons pas que l'Australie, qui s'intéresse beaucoup à cette catégorie de réfugiés, en accueille plus que nous. Si nous pouvons trouver pour eux une place au Canada, ne les laissons pas immigrer en Amérique du Sud.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Une équipe s'enquiert actuellement des talents et aptitudes de ceux qu'on groupe généralement dans la catégorie des travailleurs intellectuels, en vue de déterminer comment on pourrait les absorber dans l'économie canadienne.

M. COLDWELL: Je suis heureux de l'apprendre.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Quant à l'autre point que soulève mon honorable ami, c'est-à-dire qu'on a défini de façon un peu trop étroite ceux qui pourraient être considérés comme "personnes déplacées" ayant droit à l'assistance de l'O.I.R. je dirai qu'à la rédaction du règlement, au moment où nous tâchions d'obtenir l'assentiment de tous, on a accepté, une restriction, mais uniquement afin de tâcher d'obtenir l'assentiment général. Il y